

VILLE DE RIQUEWIHR

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR
DU 24 NOVEMBRE 2025**

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK (P), Maire

Etaient présents : Mmes - Mrs SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs - Karen BUTTIGHOFFER(P) – Brigitte HAAS – Mme Christine DEMESSE - Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE(P)– Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY -- Christine VOIRIN-FUCHS

Étaient absents excusés : Mr Thierry RENTZ qui a donné procuration à Mr Daniel KLACK, maire – Mr Denis BAUER qui a donné procuration à Mme Karen BUTTIGHOFFER- Mr Jérôme STURMA qui a donné procuration à Mme Anne Sophie LALEVEE

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2025
- 3) Création d'une zone de stationnement temporaire et fixation des tarifs
- 4) Convention de mandat pour l'encaissement des recettes
- 5) Divers

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le Maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir, Mme Mathilde HANSS SCHNEIDER, Mme Karen BUTTIGHOFFER propose également sa candidature Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS SCHNEIDER.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 12	Dont procurations: 3
Pour: 11	Contre:3	Abstention: 1

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P) SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs -- Brigitte HAAS – Mme Christine DEMESSE - Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE (P)– Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY --

Contre : Karen BUTTIGHOFFER (P) - Christine VOIRIN-FUCHS
Abstention : Anne Sophie LALEVEE (P)

Le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la directrice générale des services.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 octobre dernier.

Le procès-verbal du 14 octobre 2025 est adopté selon les modalités ci-dessous :

Nombre de votants: 15	Dont présents: 12	Dont procurations: 3
Pour: 12	Contre:	Abstentions: 3

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P) SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs -- Brigitte HAAS – Mme Christine DEMESSE - Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE (P)– Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY --

Abstentions : : Karen BUTTIGHOFFER (P) - Christine VOIRIN-FUCHS

3) CREATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE ET FIXATION DES TARIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté municipal N° 369/ 2025 autorisant la mise en place d'une zone de stationnement temporaire rue du Stade ;

Considérant l'affluence attendue lors du Marché de Noël 2025 et la nécessité de proposer des solutions de stationnement adaptées pour garantir la sécurité, la fluidité du trafic et la bonne organisation de l'événement ;

Considérant que la commune a procédé à la matérialisation au sol de la zone concernée, comportant 23 emplacements réservés exclusivement aux véhicules de tourisme ;

Considérant que la signalétique verticale et horizontale sera installée par les services municipaux ;

Considérant qu'il est proposé de fixer un tarif de stationnement de 8 € par véhicule, dont 3 € seront reversés à l'entreprise mandatée pour la gestion des déplacements durant l'événement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

Article 1 – Création de la zone de stationnement temporaire : Il est institué une zone de stationnement temporaire située rue du Stade, comprenant 23 emplacements, exclusivement réservés aux véhicules de tourisme, à l'occasion du Marché de Noël 2025.

Article 2 – Période d'ouverture : La zone de stationnement sera ouverte les vendredis, samedis et dimanches du 28 novembre au 21 décembre 2025 de 9h00 à 19h00.

Article 3 – Tarification : Le tarif applicable est fixé à 8 € par véhicule stationné. Sur cette somme, 3 € seront reversés à la personne partenaire chargée de l'encaissement des droits de place pour le compte de la commune, le solde revenant au budget communal.

Article 4 – Signalisation et modalités d'application : La signalisation horizontale et verticale sera mise en place par les services municipaux. L'exécution opérationnelle et le contrôle du respect de la réglementation seront assurés par la Police municipale.

Article 5 – Exécution de la présente délibération : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée selon les modalités en vigueur.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 12	Dont procurations: 3
Pour: 15	Contre:	Abstentions:

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P) SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.
Mmes, Mrs -- Karen BUTTIGHOFFER (P) Brigitte HAAS – Mme Christine DEMESSE - Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE (P)– Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN-FUCHS -

4) CONVENTION DE MANDAT POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2121-29 ;

Vu la délibération portant création d'une zone de stationnement temporaire à l'occasion du Marché de Noël 2025 ;

Vu l'arrêté municipal N° 369/2025 réglementant le stationnement rue du Stade ;

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un partenaire chargé de l'encaissement des droits de stationnement et du reversement des recettes correspondantes

Considérant que Monsieur Fabio Georgenthum, assure déjà les prestations liées l'encaissement de droits de place pour son parking payant voisin ceci uniquement dans le cadre du Marché de Noël ;

Considérant que la mise en place d'une convention de mandat permet de définir les modalités d'encaissement des droits de place ainsi que les modalités de reversement au profit de la commune, sous le contrôle du Service de gestion comptable (SGC), conformément aux règles de la comptabilité publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

Article 1 – Autorisation de signature : Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de mandat avec Monsieur Fabio Georgenthum, 19 rue des Vignes, exploitant du parking de la rue du Puits en sa qualité de partenaire chargé de la gestion de l'encaissement des droits de stationnement durant la période du Marché de Noël 2025.

Article 2 – Objet de la convention : La convention de mandat définit :

- les modalités d'encaissement des droits de stationnement par Monsieur Fabio Georgenthum
- les conditions de reversement des recettes dues à la commune, sous couvert et sous contrôle du SGC
- les obligations comptables, justificatives et de transparence liée à l'exécution du mandat.

Article 3 – Durée: La convention est conclue pour la période correspondant à l'ouverture de la zone de stationnement temporaire, à savoir les vendredis, samedis et dimanches du 28 novembre au 21 décembre 2025.

Article 4 – Exécution: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Nombre de votants: 15	Dont présents: 12	Dont procurations: 3
Pour: 15	Contre:	Abstentions:

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK (P) SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

Mmes, Mrs -- Karen BUTTIGHOFFER (P) Brigitte HAAS – Mme Christine DEMESSE - Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE (P)– Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN-FUCHS -

5) DIVERS

La séance du conseil municipal est levée à 20h41.

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 15 septembre 2025
- 3) Création d'une zone de stationnement temporaire et fixation des tarifs
- 4) Convention de mandat pour l'encaissement des recettes
- 5) Divers

Etaient présents : Mmes – Mrs Daniel KLACK(P) - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - adjoints au maire.

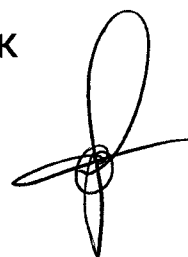
Mmes, Mrs - Karen BUTTIGHOFFER(P) - Brigitte HAAS - Mme Christine DEMESSE - Mathilde HANSS SCHNEIDER -Anne Sophie LALEVEE (P)- Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY -- Christine VOIRIN-FUCHS

Étaient absents excusés : Mr Thierry RENTZ qui a donné procuration à Mr Daniel KLACK, maire - Mr Denis BAUER qui a donné procuration à Mme Karen BUTTIGHOFFER- Mr Jérôme STURMA qui a donné procuration à Mme Anne Sophie LALEVEE

**Procès-verbal certifié exécutoire pour ses pages N°174 à N°179, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 25 novembre 2025
Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour.**

La secrétaire de séance,
Mathilde HANSS SCHNEIDER

Le Maire,
Daniel KLACK

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top, a horizontal stroke, and a vertical stroke that ends in a small circle.